



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 04/10/2024**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Sud Est**

**RUE SUZANNE NOEL**

du 17/10/2024 au 24/10/2024, Réserve de quatre places de stationnement , selon le plan ci-joint

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Cliscouët**

**RUE DE NORMANDIE**

du 14/10/2024 au 18/10/2024, Emprise sur trottoir pour la réalisation du branchement électrique

o Surface occupée : 20 m<sup>2</sup>

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

----

**stationnement**

***Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port***

**RUE DE L'ETANG**

**11 RUE DE L'ETANG , pour un déménagement** le 15/10/2024, Réserve de

- deux places de stationnement , au droit du N°11
  - o Détail de la réserve : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

**stationnement**

**Secteur Centre / Le Port**

**RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

**21 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY , pour un déménagement**

- le 15/10/2024, Réserve de deux places de stationnement , au droit du N°21
  - o

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé  
- avec prestations municipales ■ Nombre de  
places réservées : 2

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

### stationnement

### Secteur Kercado

#### **RUE ALPHONSE GUERIN**

**8 RUE ALPHONSE GUERIN , pour un déménagement •** du 09/10/2024 au 10/10/2024, Réservation de deux places de stationnement , au droit du N°8

o Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

### **SECTEUR NORD / MENIMUR**

#### **Travaux de pontage de fissures**

Dérogation à l'arrêté préfectoral du 14 juillet 2014 portant réglementation des bruits de voisinage

L'autorisation de procéder à des travaux de pontage de fissures, AVENUE DU 4 AOUT 1944 est accordée à l'entreprise NEOVIA durant les nuits du 14 au 18 octobre 2024, de 20h30 à 6h00.

Toutes les précautions seront prises pour gêner le moins possible le voisinage pour la réalisation des travaux au plus proche des habitations

----